N°62
Fevrier
2016

# Murat-sur-Vèbre

Suivez l'actualité de votre commune sur :
**www.murat-sur-vèbre.fr**

## Journal d'informations municipales

## Mot du Maire

Chers administrés,

Je remercie les murataises et les muratais qui sont venus nombreux à la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité et qui, de l'avis de tous, ont apprécié cette nouvelle formule. A cette occasion, nous avons remis les médailles du travail à Monique BERNARD et à Josy JEAY. Quelques jours plus tard, la passation du commandement de notre Centre d'Incendie et de Secours de Jean-Luc PISTRE à Mickaël PACAUD nous a permis de remercier plusieurs de ses acteurs pour leur engagement au service volontaire de sapeur-pompier.

Au-delà de ces reconnaissances individuelles, j'ai voulu souligner l'engagement de l'équipe municipale à maintenir les services publics de proximité assurés par le personnel communal et communautaire, à les faire évoluer pour s'adapter aux nouvelles organisations territoriales ou accompagner la réforme des services de l'Etat. C'était hier, les décisions d'ouvrir une agence postale d'intérêt communautaire, de proposer aux enfants de nos écoles des activités périscolaires les plus attractives ...; ce sera cette année, l'un des enjeux de la fusion de notre communauté de communes avec sa voisine de la Montagne du Haut-Languedoc, d'en harmoniser les compétences et les services.

Des services publics du quotidien qui devront être encore plus proches des besoins de nos concitoyens ou de nos visiteurs tels les services touristiques qui disposent maintenant d'un label de qualité de première catégorie, les horaires d'accueil plus larges cette année pour les écoliers muratais... Des services respectueux de chacun des administrés et de la réglementation qui s'impose à tous.

Mais aussi des services avec un budget maitrisé et, des compétences plus affirmées dans les nouveaux domaines d'intervention comme la gestion du réseau d'eau potable. Et, lorsque cela sera nécessaire, des choix entre les services à proposer que nous assumerons.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite à chacun d'entre vous la meilleure année 2016 et je nous souhaite des vœux de paix et de fraternité dans un pays qui plus que jamais a besoin de se rassembler et de porter fièrement ses couleurs.

**Daniel VIDAL**
Maire de Murat-sur-Vèbre
Premier Vice-Président de la CCML
Conseiller Départemental Suppléant

## SOMMAIRE


- Mot du maire P. 1
- Conseil municipal P. 2-3
- Informations communales P. 4-5
- Murat-sur-Vebre P. 6-7
- Rétrospective 2015 P. 8
- Tourisme P. 9
- Dossiers d'actu P. 10-11
- Saison 2016 P. 12

## • LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE À MURAT-SUR-VÈBRE (LA DÉPÊCHE DU MIDI) :

Dimanche 15 novembre, la commémoration de l'armistice de la Première Guerre Mondiale ne pouvait ignorer les tragédies du vendredi 13 novembre. Ainsi, à l'appel de la municipalité, une assistance nettement plus nombreuse qu'à l'accoutumée avait répondu. Avec de surcroît une charge d'émotion : certains se donnant la main en entonnant la Marseillaise.

Jean ROUANET, président des anciens combattants de Lacaune et Murat, avait débuté la cérémonie en revenant sur les événements les plus marquants de cette terrible année 1915. Daniel VIDAL, maire, prenait la suite, avec le message du secrétaire d'État. Avec l'implication de la directrice d'école Stéphanie ROUANET, sept enfants s'avançaient alors pour énoncer l'identité et le lieu-dit dans la commune des morts au champ d'honneur, il y a tout juste cent ans. Avant de se diriger vers le monument aux morts, munis d'une gerbe florale. Les écoliers avaient le visage d'autant plus grave que celle-là était pour les victimes des attentats de l'avant-veille.

« Ne baissons jamais notre garde pour faire respecter nos valeurs, pour défendre nos droits et libertés. Nous nous devons d'être forts, unis, combatifs et puissants. » Daniel VIDAL clôturait ainsi son intervention, en appelant à l'unité toute naturelle contre la barbarie. En préambule, il avait estimé que le devoir de mémoire était essentiel. Une obligation que l'on retrouvera ici-même dans un an, puisque Murat est la commune retenue en 2016 pour la commémoration, dite « bicantonale », de l'armistice du 11 novembre 1918.

### UN NOUVEAU MAIRE À GIJOUNET :

Suite à la disparition tragique de Robert SIRE, Gérard SANDRAL a été élu conseiller municipal lors des élections partielles des 6 et 13 décembre derniers. Le nouveau conseil municipal a élu Hugues DELORI maire et conseiller communautaire.

## • CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2015

**- Modification des statuts de la CC des Monts de Lacaune :** Pour se conformer aux exigences de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le conseil communautaire a adopté une nouvelle présentation de ses compétences qui restent inchangées. Adopté à l'unanimité.
[Voir les compétences assurées par la communauté : www.murat-sur-vebre.fr/La Mairie/Communauté des communes

**- Modification du conseil communautaire :** Afin de se mettre en conformité avec la loi du 9 mars 2015 et suite au décès du maire de Gijounet impliquant un renouvellement partiel du conseil municipal de cette commune, il est adopté l'avis de fixer le nombre de délégués communautaires à 33 (inchangé) avec une nouvelle répartition des délégués : Soit :

Le lavoir des Senausses restauré

| | |
|---|---|
| Lacaune : | - 3 délégués (13 au lieu de 16) |
| Murat-sur-Vèbre : | + 2 délégués (5 au lieu de 3) |
| Viane : | + 1 délégué (4 au lieu de 3) |

Les conseillers communautaires de chaque commune sont désignés selon l'ordre du tableau.
(Adopté par le Conseil Communautaire suite à l'avis unanime des communes membres)

- **Schéma départemental de coopération intercommunale:** Il est émis un avis favorable à l'unanimité pour le projet de fusion des CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc proposé par les préfectures du Tarn et de l'Hérault (Voir Dossier d'actu).

Travaux au centre de secours

- **La cession de parcelles** situées au cœur du hameau de Candoubre de l'indivision Gayraud pour l'euro symbolique est adoptée à l'unanimité.
- Il est adopté à l'unanimité de mettre en conformité le taux de l'indemnité de fonction du Maire avec celui fixé par la loi pour les communes de 500 à 1 000 habitants (31% de l'indice brut 1015) à partir du 1er janvier 2016.
- Pour information des organismes de contrôle, il est acté l'abandon des captages non retenus dans le projet de réhabilitation du réseau public d'eau potable et confirmé la liste des captages conservés (voir bulletin municipal N°57 de septembre 2014).
- Dans le cadre des nouvelles modalités de gestion financière des mazades (Voir Dossier d'actu), les travaux financés à partir des ressources des sections et proposés par leur conseil syndical sont adoptés à l'unanimité.
  Soit Section des Senausses : participation à la réfection du lavoir
  Section de la Barraque, Montégut et La Gorge : Travaux sur le chemin de La Gorge à Montégut
- **Recrutement d'un contrat aidé :** Pour pallier l'absence pour cause de maladie d'un agent technique, il est adopté à l'unanimité le recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat unique d'insertion pour une durée de 1 an à temps complet.

Les délibérations du Conseil Municipal sont en téléchargement en intégralité depuis le site wwwmurat-sur-vebre.fr/La Mairie/Conseil Municipal

## CÉRÉMONIE DES VŒUX 2016

La traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité s'est tenue le samedi 16 janvier en présence d'une nombreuse assistance. Elle a débuté avec une rétrospective 2015 en images (et avec humour !) proposée par André SUC le correspondant local de la presse régionale. Puis vinrent les discours du maire Daniel VIDAL, du président de la communauté Robert BOUSQUET, de la conseillère départementale Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et du sénateur Philippe BONNECARÈRE. Lors de son allocution, Daniel VIDAL rendit un hommage appuyé au personnel municipal et communautaire, l'occasion de remettre la médaille du travail à Josyane JEAY et à Monique BERNARD. C'est avec Fernande SINGER maire d'Arnac-sur-Dourdou pour Josyane et Pascal COUSTURIER maire de Moulin-Mage pour Monique que furent décorées les médaillées qui assurent les secrétariats de ces communes.

De nombreux maires avaient tenu à représenter leurs communes dont celles de la communauté de la Montagne du Haut-Languedoc Thibault ESTADIEU maire de la Salvetat-sur-Agout, Max ALLIÈS maire de Castanet-le-Haut, Jacques MENDÈS maire de Rosis...
Une belle surprise attendait les murataises et muratais et leurs invités, le groupe musical Ultra-Sixties, un groupe de grand talent qui vient de s'installer dans la région : après le protocole, le temps de la fête !

## AMÉLIORATION DE L'HABITAT : ATTENTION DERNIÈRE ANNÉE

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée le 1er janvier 2014 pour fournir des aides sous certaines conditions pour les travaux d'économie d'énergie, l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement se termine au 31 décembre 2016. Contacter Laetitia GINISTY au 05 65 73 65 76 pour un RDV en mairie et une étude personnalisée de vos projets.

## AFFOUAGE ET GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE

En contrepartie d'une taxe (50 €), l'affouage (voir le bulletin municipal N° 57 de septembre 2014) propose un lot de bois sur pied à prélever dans la forêt communale (10 stères environ). Service à la population, ce prélèvement participe aussi à l'entretien et à la gestion durable de notre patrimoine forestier. Quelques règles en découlent. Ainsi pour assurer une coupe homogène, les lots doivent être prélevés dans la même période (dans l'année qui suit l'attribution) et répartis également sur toute la superficie de la forêt. Pour une donation équitable entre bénéficiaires, les lots qui sont plus ou moins aisés à exploiter, sont tirés au sort.
Une centaine de muratais justifiant d'un « domicile réel et fixe» demandent chaque année l'attribution de cet avantage. Trois bénévoles ont accepté d'assurer le suivi de cette opération réglementée par l'ONF le gestionnaire des forêts communales. Ils sont à votre disposition pour toute information complémentaire ... dans le cadre du règlement !

## LES NOUVELLES VOIES :

Chemin de Camparnau, Impasse Adrien Granier, Impasse de la Prade, Impasse du Rocher, Rue Carillou, Rue Fontaine de la Pise, Rue des Jacquets, Traverse du Gardien.

## LA NUMÉROTATION DES RUES DU BOURG

Le projet de numérotation des rues du bourg de Murat-sur-Vèbre a demandé une longue et minutieuse préparation. Chaque habitation sera dotée d'un numéro et toutes les plaques de rues renouvelées. Huit rues ou impasses ont dû être nommées. Le projet a été validé lors du Conseil Municipal du 21 juillet 2015 (Budget : 5 965 € TTC). Les travaux d'installation des 330 numéros de maison et des 58 plaques de rue sont en cours de réalisation par le service technique municipal.
Le plan de ville du bourg avec celui de la commune et de ses 83 hameaux ou maisons isolées sera prochainement affiché au cœur du bourg. Le projet devrait se poursuivre pour mieux identifier les habitations dans les hameaux les plus importants.
La localisation des muratais sera facilitée pour les différents services qui le nécessitent et en particulier pour les services de santé.

## LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION LE 5 AVRIL 2016

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition des 25 chaînes nationales gratuites entrainera une meilleure qualité de son et d'image. Seuls les téléspectateurs disposant d'un équipement compatible HD pourront continuer à recevoir la télévision à partir du 5 avril 2016 (sous réserve d'une nouvelle recherche des chaînes).
Pour vérifier son équipement :

Antenne râteau : Sur la chaîne 7, le logo Arte HD apparait en haut à gauche de l'écran.

Si non, vous devez vous munir d'un adaptateur compatible TNT HD.

Parabole : Si le logo Arte HD n'apparait pas, vous devez vous assurer que votre décodeur est compatible TNT HD

Pour en savoir plus sur le diagnostic et les aides à l'équipement de l'Etat pour les foyers exemptés de la contribution à l'audiovisuel public : www.recevoirlatnt.fr ou 0970 818 818 ... ou ... votre commerce de proximité !

## ● PASSATION DE COMMANDEMENT AU CENTRE DE SECOURS

« Une page s'est tournée au centre de secours de Murat-sur-Vèbre » ce samedi 23 janvier lors de la Sainte-Barbe du groupement Nord du SDIS du Tarn. C'est en effet au cours de cette cérémonie qui avait lieu à Murat-sur-Vèbre que l'adjudant Mickaël PACAUD prenait la succession du capitaine Jean-Luc PISTRE après 30 ans de « bons et loyaux services ».
En musique, en présence de Michel BENOIT Vice-Président du Département et Président du SDIS Tarn, du député Philippe FOLLIOT, du colonel Christophe DULAUD directeur départemental et de son adjoint le lieutenant-colonel SOUYRIS, du commandant Sylvain ESLAN chef du Groupement Nord et sous la présidence du sous-préfet Jean-Yves CHIARO ont été remis les promotions de grade et les décorations aux sapeurs-pompiers tarnais.
Lors de la dernière intervention, Jean-Yves CHIARO sous-préfet, saluait la compétence au quotidien des pompiers : «Dans l'urgence, ils doivent être à la fois des généralistes et des spécialistes». Et annonçait l'une des prochaines actions de l'État : une formation accrue aux gestes de secours destinée à tout citoyen.

**Médaillés du centre de secours de Murat-sur-Vèbre :** Médaille de la Sécurité Intérieure Échelon bronze : Caporal COLLET Jessica
Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers Échelon or : Adjudant-chef DAX Jean-Michel – Adjudant JEAY Michel
Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers Échelon argent : Sergent ROQUE Olivier – Caporal-chef PROENCA Antoine

**Promotions de grade :**
Au grade d'adjudant : Mickaël PACAUD
A l'appellation de sergent-chef : Jean-Marie ROUANET
Au grade de sergent : Olivier BASCOUL
Au grade de caporal : Jessica COLLET, Lilian COLLET, Loïc AUGUSTO et Florian CAUDRON.

## UN NOUVEL ARTISAN

Vincent DUFOUR, un familier de la commune depuis près de 30 ans, vient de s'installer artisan électricien comblant l'absence d'un tel professionnel sur le territoire de Murat-sur-Vèbre et des communes voisines. Avec un CAP d'électricien, le nouvel artisan est disponible depuis novembre 2015 pour proposer ses services chez les particuliers, les bâtiments industriels ou agricoles.
AED Dufour Vincent, avenue de l'Albigeois 81320 Murat-sur-Vèbre. Tél. 06 73 11 10 68]

## ● ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Quatorze dossiers de demande de subvention des particuliers éligibles suite aux travaux d'assainissement non collectif ont été acceptés sur le territoire de la communauté des Monts de Lacaune (montant de la subvention : 80% du montant des travaux). Sept de ces dossiers concernaient des habitations sur la commune.
Pour une information complémentaire : Service Public d'Assainissement Non Collectif : Cédric MOTTES
(05 63 37 00 18 ou spanclacaune@orange.fr)

# Murat-sur-Vebre

**Légende**

- Office de Tourisme
- Départ de randonnées
- Patrimoine rural
- Patrimoine bâti
- Mégalithe
- Chemin de St-Jacques de Compostelle

**www.murat-sur-vebre.fr**

## Liste des rues

| | |
|---|---|
| Adrets (Rue des) | B2 |
| Albigeois (Av. de l') | B2 |
| Bergerie (Rue de la) | B1 |
| Camparnau (Chemin de) | D4 |
| Carillou (Rue) | A2-A3 |
| Castélas (Rue du) | A2-A3 |
| Citadelle (Rue de la) | A2 |
| Fabre (Rue Jean) | B2-C2 |
| Faïsses (Lotissement des) | C4 |
| Fontaine de la Pise (Rue) | A3 |
| Fouilhez (Rue des) | C2 |
| Gardien (Traverse du) | A2 |
| Granier (Impasse Adrien) | B2 |
| Granier (Rue Adrien) | B2 |
| Griffoulède (Rue de la) | B2 |
| Jacquets (Rue des) | A2 |
| Lacs (Av. des) | A3 |
| Lagardio (Chemin de) | A4 |
| Languedoc (Av. du) | C3 |
| Lauze (Rue de) | C3-C4 |
| Philippe VI de Valois (Rue) | A2 |
| Prade (Impasse de la) | B2 |
| Prairie (Lotissement de la) | C3 |
| Prairie (Rue de la) | C3 |
| Puech Capel (Rue) | D4 |
| République (Rue de la) | A2-A4 |
| Rivière (Rue de la) | A2 |
| Rocher (Impasse du) | A3 |
| Saint-Jacques de Compostelle (Chemin de) | D3-E3 |
| Saint-Jacques (Rue) | C4 |
| Salle des Fêtes (Rue de la) | B2 |
| Ségous (Lotissement de) | D2 |
| Ségous (Rue de) | D3 |

## Liste des

| |
|---|
| Hôtel de Vil |
| Office de To |
| Salle des fêt |
| Écoles |
| Bibliothèque |
| Gîte commu |
| Centre d'ince |
| Maison de r |
| Église Saint- |
| Gendarmeri |
| Atelier muni |
| Camping |
| Stade |
| Boulodrome |
| Espace ludo |
| Salle du Peti |
| Musée du Ba |
| Arborétum |
| Jardin publi |
| Centre médi |
| Distributeur |
| Agence post |
| Station servi |

**Info**

Mairie

Ave
812
Tél.
Fax

## des équipements

| | |
|---|---|
| Ville | B2 |
| e Tourisme | B2 |
| s fêtes | B2 |
| | B2 |
| eque | B2 |
| mmunal | B2 |
| incendie et de secours | E3 |
| de retraite | B2 |
| aint-Étienne | A4 |
| merie | B3 |
| nunicipal | E3 |
| g | B2 |
| | C4 |
| ome | A1 |
| udo-sportif inter générationel | A2 |
| Petit Train | A1 |
| u Battage | E3 |
| um | E3 |
| ublic | B3 |
| médical | B2 |
| eur bancaire | B2 |
| postale | B2 |
| service | C3 |

## nformations utiles

rie de Murat-sur-Vèbre

Avenue du Languedoc
1230 Murat-sur-Vèbre
él. : 05 63 37 41 16
ax : 05 63 37 16 52

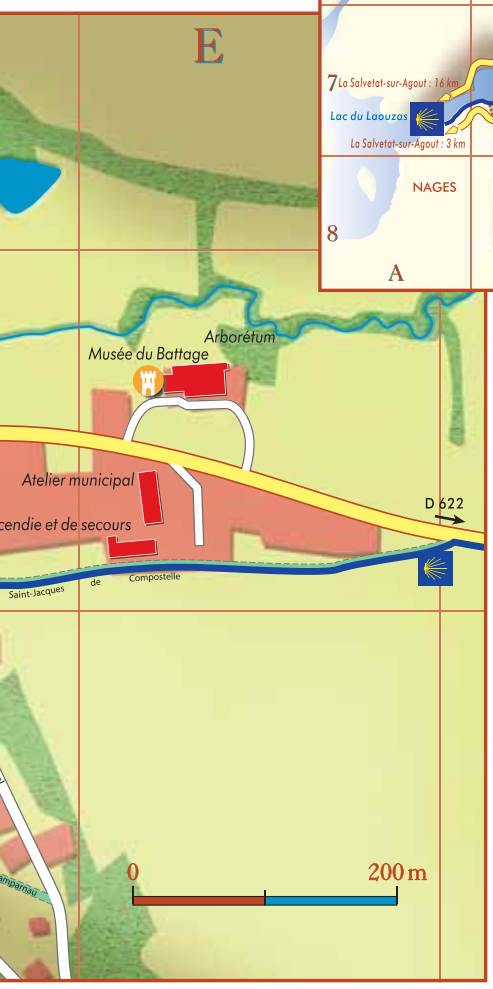


## Liste des hameaux

| | |
|---|---|
| Argieusses (Les) | B3 |
| Arribats (Les) | E1 |
| Bastide (La) | F1 |
| Baysse (La) | C5 |
| Bessière (La) | E2 |
| Bessoles | E4 |
| Boissezon de Masviel | G4 |
| Bouissounet (Le) | D6 |
| Bousquet (Le) - Centre | A3 |
| Bragard | D7 |
| Burguet (Le) | E2 |
| Cabrié | G5 |
| Cambert | D2 |
| Cambiès | B4 |
| Canac | G3 |
| Candoubre | D5 |
| Cantarane | F5 |
| Castel Sec | D6 |
| Catonières | F1 |
| Causse (Le) | D4 |
| Cave de la Louve (La) | E6 |
| Caylus | A4 |
| Céren | C3 |
| Cloutet (Le) | D6 |

| | |
|---|---|
| Cruz (La) | D2 |
| Devès (Le) | C8 |
| Fajole (La) | E5 |
| Faulat | G6 |
| Félines | D4 |
| Ferchèbres | C3 |
| Ferrière (La) | B5 |
| Font Blanque (La) | C3 |
| Fontanilles | E2 |
| Ga (Le) | H2 |
| Gabaude | D2 |
| Gabaude-le-Haut | D2 |
| Gayragues | F4 |
| Goyetchéa | C7 |
| Grange (La) | C5 |
| Jasse (La) | C3 |
| Joucla | F3 |
| Lacour | C5 |
| Lacroux | E5 |
| Lagarde Basse | D5 |
| Landette (La) | D8 |
| Lardénas | G2 |
| Lascombes | F2 |
| Longagnes (Les) | G5 |

| | |
|---|---|
| Mas Petit | C6 |
| Massié (Le) | F2 |
| Merle | F5 |
| Montégut | E4 |
| Moulin du Louat (Le) | C3 |
| Moulin du Roc (Le) | D5 |
| Moulin Mage | B3 |
| Narulle | A4 |
| Oustalou (L') | D6 |
| Paillemalbiau | E2 |
| Pante | F2 |
| Paroucort | D6 |
| Pérégas (Le) | C8 |
| Peyroux-Murat | B7 |
| Pise (La) - Centre | A4 |
| Plane (La) - Centre | C3 |
| Planquet (Le) | C5 |
| Plos | D3 |
| Pont de Cabrié | G5 |
| Pouméroù | C5 |
| Pradel (Lou) | G6 |
| Pré du Bosc (Le) | D7 |
| Randy | C7 |
| Révaliès | F4 |

| | |
|---|---|
| Roc de Ségnassous (Le) | C7 |
| Rocs (Les) | F5 |
| Senausses (Les) | F6 |
| Serre (La) | E3 |
| Tabourne | C4 |
| Ténézole (La) | C7 |
| Teyssonières | D6 |
| Théron Salvage | D7 |
| Thérondels (Les) | F6 |
| Urjaïral | E2 |
| Vivier (Le) | E1 |

©OEkoumène
CARTOGRAPHIE
www.oekoumene-cartographie.fr

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES (8)

CAZABONNE Rémi, Alain, Théo..... 28 - janv.
BELUGOU Cloé, Lyne, Lil ..... 5 - juil.
BORRACINO Nollan, Firmin, Wladyslasi..... 21 - juil.
JEAY Mathilde..... 17 - août
CAUMETTE Timéo ..... 24 - oct.
POITEVIN Hugo, Emile, Francis ..... 25 - oct.
KHRAIMECHE Tarek, Wael ..... 30 - nov.
BLONDEAU Eden, Miguel, Eric ..... 1 8 - déc.

### DÉCÈS ET TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

SENAUX Joseph Victor..... 9 - janv.
BELLUC Christine Nicole..... 11 - janv.
BASCOUL Léon..... 19 - janv.
NEGRE Thérèse Charlotte Maria..... 19 - janv.
COMBES Juliette, Joséphine, Emma..... 27 - janv. *
SENAUX Micheline 12 - mars..... 12-mars
MARTINS Delfin ..... 21 - mars *
OULES Clément Louis ..... 2 - avr.
VIDAL Marie, Henriette..... 4 - avr.
GRANIER Rose, Huguette, Pascaline..... 2 - mai
HERMET Rosa, Cécile Baptistine ..... 3 - juin *
LAUTREC Marcel, Joseph, Louis..... 20 - juil. *
ALLIES Denise, Hélène, Jeanne ..... 27 - juil. *
VIDAL Elia, Jérasine, Marie..... 5 - août
POUSTOMIS Paul, Antoine, François ..... 7 - août
ROQUE Annie Marie Thérèse ..... 8 - août
BEC Pierre, Henri, René ..... 26 - août *
ROUQUETTE Lucette, Antoinette, Marcelle .....18 - sept.
SIRE Robert Jean Marcel ..... 3 - oct.
RASCOL Guy, Roger, André..... 7 - oct.
BERNABE André, Armand, Clément ..... 13 - oct.
GAYRAUD Elie, Justin, Auguste..... 22 - oct.
ROQUE Yvonne, Henriette..... 28 - oct.
BERTOLA Lucien, André ..... 12 - nov. *
POUSTOMIS Patricia, Colette, Simone, Renée..... 13 - nov.
VALETTE Isabelle ..... 21 - nov. *
MAS Josette, Blanche, Augustine ..... 22 - déc.
SALLES René, Henri, Elisée..... 24 - déc.

**Légende :**
Les Adrets = *

### MARIAGES (4 DONT)

LOSSEROY Jean-Philippe et COMPAN Sabrine..... 18 - juil.
PALPACUER Jacques et YVON Annie.....11 - janv.
LAUSSINOT Frédéric et BLOCK Sandra .....18 - juil.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

- GIRY Yves 30/03/15 Construction d'un passage entre deux bâtiments et aménagement d'un séjour dans une grange Accordé
- VERGELY Serge 05/05/15 Agrandissement d'une stabulation Bessoles Accordé
- BLONDEAU Steve 06/05/15 Maison individuelle, Lotissement Les Faïsses Murat-sur-Vèbre Accordé
- PASTOL Benoit 21/05/15 Création d'un bâtiment agricole et stockage Accordé
- GAEC du Castel (Vergnes Laurent) 04/06/15 Extension stabulation et fumière Candoubre Accordé
- CC des Monts de Lacaune 12/06/15 Hôtel d'entreprises Les Argieuses Accordé
- GAEC Pons 25/11/15 Construction stabulation et stockage fourrage Céren En cours.
- Commune de Murat -sur-Vèbre 02/12/15 Mairie Avenue du Languedoc En cours.

## LE CAMPING MUNICIPAL

Notre camping municipal a beaucoup vieilli à l'égard des critères d'attribution des étoiles de 1★ à 5★ classant les hébergements de tourisme et préalable à toute inscription sur un document promotionnel : il ne peut être classé. C'est le diagnostic confirmé par la délégation de l'Association Tarnaise de l'Hôtellerie de Plein Air venue visiter le camping des Adrets le 14 novembre 2014 pour débuter la réflexion sur le devenir du camping.

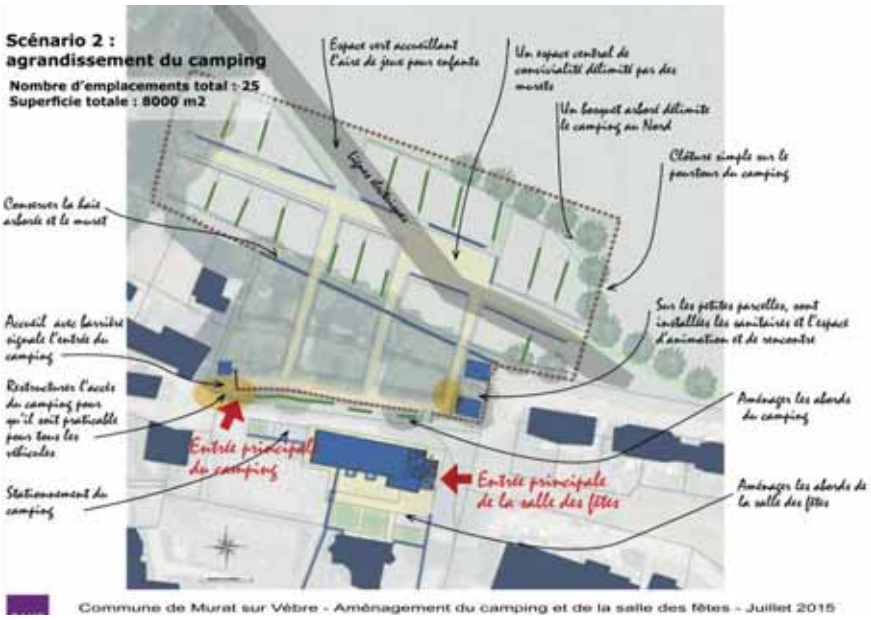


Une pré étude sur son évolution a été confiée au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (qui vient d'en présenter les conclusions à la commission municipale « Tourisme »). Un camping au cœur du village présente des atouts certains pour sa contribution au commerce local et il constituerait une offre complémentaire et spécifique à celles déjà existantes sur le territoire des Monts de Lacaune. L'étude couvre l'ensemble Salle des Fêtes – Gîte des pèlerins – Camping. Elle propose plusieurs scénarios dont une extension du camping sur les hauteurs (pour améliorer la visibilité des emplacements au-dessus de la Salle des Fêtes) en y intégrant le gîte et des emplacements camping-cars et chalets. Le camping actuel recevrait les éléments fonctionnels, le gîte et les emplacements camping-cars. L'étude devra être approfondie sur son accessibilité et les enjeux financiers. Les modalités de gestion de cet éventuel équipement touristique devront être revues.

### GÎTE DES PÈLERINS

La révision du tarif d'hébergement dans le gîte des pèlerins décidée lors du Conseil Municipal du 28 mai 2015 entre en vigueur au 1er janvier 2016. Il est maintenant de 12 €/nuit en cohérence avec les tarifs pratiqués sur le chemin de Saint-Jacques et se situe dans une fourchette de prix plus juste par rapport aux offres du secteur privé.

## UNE APPLICATION MOBILE POUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES

Une nouvelle application mobile «Chemins de St-Jacques de Compostelle» est proposée par le Comité Régional du Tourisme pour accompagner les marcheurs (randonneurs, sportifs ou pèlerins) sur les différents chemins en Midi-Pyrénées. Outil de découverte touristique, il présente les hébergements disponibles sur la voie d'Arles dont Murat-sur-Vèbre est une étape (1 400 pèlerins dénombrés en 2015) : en téléchargement depuis www.murat-sur-vebre/Accueil.

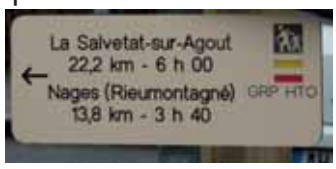


## TOURS EN HAUTES-TERRES D'OC

Le topoguide « Tours en hautes terres d'oc » présentant le GR de pays et différentes randonnées locales est disponible. Ce sont 230 kms de sentiers balisés, entretenus et sécurisés, plus de 10 jours de randonnées qui sont proposés aux randonneurs. La signalétique d'accès à ces sentiers est installée au cœur du bourg de Murat-sur-Vèbre et l'ouvrage disponible au Bureau d'Information Touristique (14,50 €).

### NÒSTRA MONTANHA :

Le livre témoignage sur la montagne tarnaise avec des textes de Philippe FOLLIOT et des photographies de Max ARMENGAUD a été présenté à Murat-sur-Vèbre le 12 décembre dernier. On y remarque le portrait de David CHAVARDÉS par ce photographe réputé pour ses portraits d'institutions (Cité du Vatican, Opéra de Paris ...).

# Dossiers d'actu

## MAZADE OU BIENS DE SECTION DE COMMUNES ?

Les mazades, ces biens dont « la jouissance » appartient aux habitants d'un hameau, sont issues d'anciens droits d'usage et de propriété datant de l'Ancien Régime. Gérées jusqu'à récemment par des règlements provenant de différents Codes et ... des us et coutumes locales !, leur gestion entre dans le cadre de la loi du 27 mai 2013 dite « Modernisation du régime des biens de sections ». Cette dernière loi tend à en faciliter la gestion et à favoriser lorsque nécessaire (pour des biens tombés en désuétude ou pour un projet d'intérêt général par exemple) le transfert de ces biens dans le patrimoine communal. Une circulaire préfectorale du 2 juin 2014 précise les conditions d'application de la loi.

Les biens de section couvrent sur la commune de Murat-sur-Vèbre un peu plus de mille hectares et concernent 21 sections. Sept d'entre elles étaient gérées jusqu'à présent par des commissions syndicales en collaboration avec le Conseil Municipal. Les nouvelles règles de constitution d'une commission syndicale (montant du revenu cadastral, nombre d'électeurs) ne permettent plus de former une commission syndicale, y compris pour les sept sections qui en disposaient. C'est dans ce contexte que la commission municipale des mazades s'est intéressée aux conséquences des modalités d'application de la loi et proposé aux membres des sections et aux bénéficiaires des réunions d'information. Les documents présentés au cours de ces réunions sont disponibles pour consultation en mairie et/ou en téléchargement depuis le site www.murat-sur-vebre.fr/Agriculture/Mazades.

## LA SECTION DE COMMUNE

La section de commune est constituée de « toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune ». La section en qualité de « personne morale de droit public » est propriétaire de ces biens immobiliers, mobiliers ou de droits collectifs et leurs membres n'en ont que la seule jouissance. Il est ainsi rappelé dans la circulaire préfectorale l'interdiction du partage des biens de la section entre ses membres. Il est aussi indiqué les modalités de paiement de l'impôt foncier par la section elle-même qui s'imposent dès 2015.

Les **« membres de la section »** (anciennement les ayants droit) sont les « habitants ayant domicile réel et fixe » sur le territoire de la section, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Si la gestion des biens et des droits de la section est assurée en principe par le conseil municipal et par le maire, la commission syndicale lorsqu'elle est constituée, délibère sur l'administration de ces biens tels que leur vente ou leur changement de nature... Seuls les membres de la section inscrits sur la liste électorale de la commune sont « électeurs ».

En l'absence de commission syndicale, ce qui est la situation de toutes les sections de la commune, les compétences de la commune s'exercent pleinement par déliberation du Conseil Municipal. La vente ou le changement de nature des biens ne peut se faire qu'à la suite d'un vote majoritaire des électeurs de la section et du conseil municipal; l'affectation des terres à vocation agricole et pastorale est de la seule responsabilité du conseil municipal.

La commission municipale des mazades a établi la liste des membres et des électeurs pour chacune des sections de notre commune de même que celle des actuels bénéficiaires.

## CONDITIONS D'USAGE

Les membres des sections de commune bénéficient de la jouissance collective des biens de la section dont les fruits sont perçus en nature (bois de chauffage, cueillette ...) à l'exclusion de tout revenu en espèce (sauf pour le cas particulier de la vente de bois).
Les revenus en espèce ne peuvent être employés que dans l'intérêt de la section et affectés prioritairement à la mise en valeur et à l'entretien de ces biens. En tant que propriétaire des biens et bénéficiaire des éventuels revenus, seule la section de commune doit assurer le paiement des taxes foncières afférentes.
Sur le plan comptable, les fonds de la section sont des fonds publics dont le maire est l'ordonnateur de la section et le receveur municipal de la commune, le comptable.
Lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, il n'est pas établi de budget annexe de la section à partir de l'exercice budgétaire suivant, soit à compter de 2015. Les soldes apparaissant à la fin de l'exercice au budget annexe de la section sont repris l'année suivante dans le budget de la commune qui établit alors un état spécial annexé au budget. L' annexe retrace les dépenses et les recettes de la section.

Les conditions de location des terres à vocation agricole prévoient un ordre de priorité d'affectation que doit respecter l'autorité compétente (le conseil municipal) depuis un premier rang constitué des exploitants agricoles domiciliés sur la section jusqu'au rang 4 au profit d'une nouvelle exploitation.

## ● SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Troisième et dernier volet de la Réforme territoriale, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), promulguée le 7 août 2015, vise à renforcer les intercommunalités. Réduction du nombre des syndicats intercommunautaires, relèvement du seuil minimal de population, rationalisation des périmètres ont conduit les préfectures à proposer une nouvelle organisation des communautés de communes.

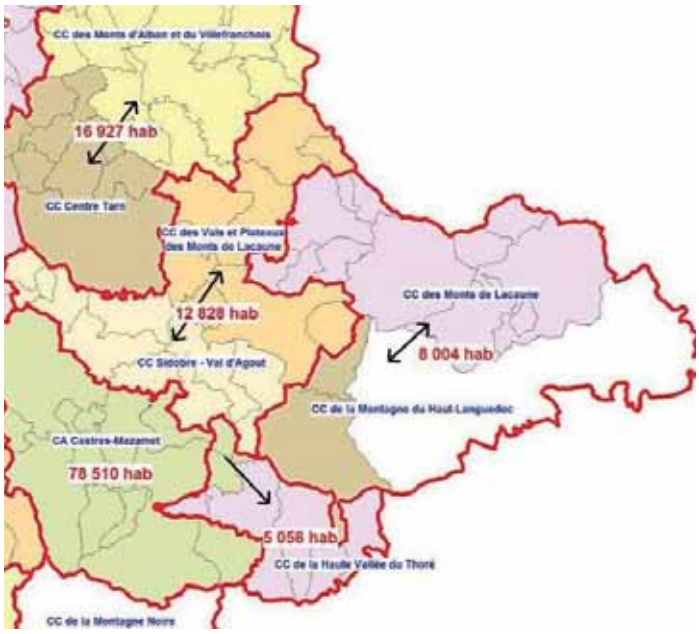


Le projet concernant notre territoire prévoit la fusion de la communauté des Monts de Lacaune et de celle de la Montagne du Haut-Languedoc (Hérault). Les avis recueillis lors des consultations auprès des conseils municipaux et communautaires seront discutés au sein de la commission départementale de coopération intercommunale présidée par le Préfet.

Le projet définitif sera présenté au plus tard le 31 mars prochain pour délibération des communes et communautés concernées avant une mise en œuvre prévue au 1er janvier 2017.

| Communauté | Nombre d'habitants | Nbre de communes |
|---|---|---|
| CC des Monts de Lacaune | 5 284 | 11 |
| CC Montagne du Haut Languedoc (Hérault) | 2 720 | 8 |
| Nouvelle communauté | 8 004 | 19 |

| Population légale 2013 INSSE (population municipale) | | | |
|---|---|---|---|
| CC Montagne de Haut Laguedoc | | CC des Monts de Lacaune | |
| Anglès (Tarn) | 525 | Barre | 202 |
| Cambon-et-Salvergues (Hérault) | 56 | Berlats | 103 |
| Castanet-le-Haut (Hérault) | 200 | Escroux | 50 |
| Fraïsse-sur-Agout (Hérault) | 343 | Espérausses | 173 |
| La Salvetat-sur-Agout (Hérault) | 1 113 | Gijounet | 119 |
| Lamontélarié (Tarn) | 70 | Lacaune | 2 536 |
| Le Soulié (Hérault) | 117 | Moulin-Mage | 308 |
| Rosis (Hérault) | 304 | Murat-sur-Vèbre | 825 |
| | | Nages | 326 |
| | | Senaux | 34 |
| | | Viane | 549 |

**PROCHAIN DOSSIER D'ACTU :** COMMUNES NOUVELLES

# Saison 2016

**AGENDA COMPLET : WWW.TOURISME-MONTSDELACAUNE.COM**

## ● FÉVRIER ●

**Dimanche 28 février : Cinéma :** Belle et Sébastien, l'aventure continue
La vie très privée de monsieur Sim

## ● MARS ●

**Vendredi 4 mars : Conférence-débat** Notre système agricole peut-il nourrir la planète ? par Marc DUFUMIER Professeur émérite à AgroParisTech

**Dimanche 6 mars :** 15h **Concours de belote** à la salle des Fêtes

**Samedi 12 mars** : **Théâtre** «A ta santé Hubert ! » par la compagnie du Vestiaire des filles

## ● AVRIL ●

**Dimanche 24 avril Cinéma**

## ● MAI ●

**Dimanche 1er mai : Randonnées du Muguet** randos pour tous niveaux à partir de 8h, à pied, à cheval, en VTT...
**Théâtre à 16H**
FANNY par la Compagnie Jean-Claude Baudracco

## ● JUIN ●

**Samedi 11 juin et dimanche 12 juin :**
**Journées des moulins à Narulle** Visite commentée et conférence

**Dimanche 19 juin :**
**Cinéma**
**Fête de la charcuterie à Lacaune**

**Samedi 25 juin et dimanche 26 juin :**
**Fête de l'Auto Ancienne :** Exposition de voitures anciennes – Courses caisses à savon - Baptême auto - Jeux enfants ...

## ● JUILLET ●

**Du vendredi 22 juillet au dimanche 24 juillet :**
**Grandes Fêtes de la Madeleine :** Bals – Bal musette - Repas spectacle - Fête foraine - Feu d'artifice

**Lundi 25 juillet : Le chemin de Saint-Jacques en Fête**
Rencontre à Villelongue depuis Murat sur-Vèbre et La Savetat-sur-Agoût

## ● AOÛT ●

**Dimanche 7 août : Foire** des produits du terroir et de l'artisanat d'art Chapitre des Maseliers des Monts de Lacaune Rando découverte en quad.

**Dimanche 14 août : 31éme édition de la Fête des Battages :** Repas du bœuf - Bal – Spectacles

**Mercredi 17 août : Vide grenier** dans les rues du village, Marché de nuit et repas terroir

## ● SEPTEMBRE ●

**Dimanche 18 septembre : Les Foulées de Saint-Jacques**

## ● OCTOBRE ●

**Dimanche 9 octobre** : **Fête** de la Pomme

**Dimanche 22 octobre : Repas spectacle** Tony Bram's

## ● DECEMBRE ●

**Dimanche 10 décembre : Repas des Os**


**Mairie de Murat-sur-Vèbre**
Avenue du Languedoc - 81320 Murat-sur-Vèbre - Tél. : 05 63 37 41 16
Fax : 05 63 37 16 52 - Courriel : mairie.murat81@wanadoo.fr



Responsable de la publication : Daniel VIDAL
Rédaction et coordination : Bernard ROUMESTANT
contact.murat@orange.fr
Crédit photos : Michaël Pacaud - André Suc - Alexandra Belugou - SDIS81/ Cellule photo/ EXP S.
Impression : Imprimerie Périé - 81230 Lacaune
IMPRIM'VERT®